



Le Conseil électoral provisoire (CEP) déplore que des candidats et sympathisants de partis et groupements politiques, notamment déclarés, aient perturbé la journée électorale du 9 août 2015, saccageant des Centres de vote et enlevant des matériels électoraux, lit-on dans le communiqué #51 du CEP où figurent à répétition les noms des partis politiques comme PHTK et Bouclier qui ont commis des exactions lors des législatives.

Le Conseil met en garde les représentants légaux de ces partis et groupements politiques, qu'en cas de récidive de leurs sympathisants ou de candidats inscrits sous leur bannière, ils encourent l'exclusion de la course électorale, dans la circonscription où le forfait a été commis, en vertu de l'article 119, alinéa (c) du Décret électoral du 2 mars 2015, indique le CEP.

Des membres, sympathisants et candidats se réclamant de ces organisations politiques ont commis des exactions, le jour du scrutin, compromettant son bon déroulement, dans les départements suivants :

-Artibonite : AAA, Bouclier, KID, PHTK, REPAREN

-Centre : APLAH, KID, LAPEH, PHTK, Renmen Ayiti

-Grand'Anse : Bouclier, KOREGA (société civile)

Haïti-Elections-violences: Le CEP lance une mise en garde aux partis et groupements politiques

Écrit par FJP/HPN

Mardi, 25 Août 2015 07:26

-Nord : Bouclier, Kontra Pep la, LAPEH, PHTK, Pitit Dessalines, PONT, PPN, Verite

-Ouest : APLAH, Bouclier, PHTK, Verite

-Nord-Ouest : PHTK, PONT, Respè

-Sud : Fusion, PHTK, Verite

-Sud-Est : ADRENA